

Charte de Démosol

Un objectif :

L'objectif de la société Démosol SAS est de permettre aux personnes physiques et morales qui le souhaitent, de contribuer concrètement à la transition énergétique. Elle leur propose de s'impliquer dans un projet citoyen de développement local des énergies renouvelables.

Des valeurs communes :

En plein accord avec la charte d'Energie Partagée et avec la démarche NégaWatt et en sus de ses deux premiers volets (sobriété et efficacité énergétiques), la société a pour objectif de promouvoir et développer la production décentralisée d'énergie, à partir de ressources renouvelables : soleil, biomasse, hydraulique, vent, géothermie, etc.

Une implication de tous :

Démosol traduit et permet la mise en œuvre de la volonté de ses sociétaires, citoyens, élus, associations, entreprises de s'approprier la question de l'énergie, notamment à travers sa production.

Cette appropriation citoyenne et collective des moyens de production énergétique se décline par :

- la participation à l'investissement ;
- la contribution aux prises de décision de la société
- la participation au développement de la structure et à la diffusion de son objet

Un partage équilibré :

Le mode de gouvernance de la société a pour but de privilégier la participation de chaque acteur. Dans le même esprit, la répartition des résultats doit privilégier le maintien de ressources disponibles pour des nouveaux projets tout en visant une juste rémunération du capital.

Des engagements :

En outre, la société s'engage à :

- Agir en faveur de la protection de l'environnement au niveau local et global.
- rechercher en priorité à conforter le développement local et la création de richesse pour et par ses habitants et entreprises.
- œuvrer avec les élus locaux pour une concertation et une co-construction des projets avec les habitants et les acteurs du territoire ;
- S'inscrire dans une démarche pédagogique cohérente autour de l'éducation à l'énergie
- Rester attentive à toutes les initiatives publiques ou privées qui concourent à la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

